

## Dieu et Bacchus

Le clergé alsacien et le vin au XVIII<sup>e</sup> siècle

*God and Bacchus. Wine and the 18th century clergy in Alsace*

*Gott und Bacchus. Die elsässische Geistlichkeit und der Wein im XVIII. Jahrhundert*

**Claude Muller**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1092>

DOI : 10.4000/alsace.1092

ISSN : 2260-2941

### Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2011

Pagination : 47-70

ISSN : 0181-0448

### Référence électronique

Claude Muller, « Dieu et Bacchus », *Revue d'Alsace* [En ligne], 137 | 2011, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1092> ; DOI : 10.4000/alsace.1092

---

# Dieu et Bacchus

## Le clergé alsacien et le vin au XVIII<sup>e</sup> siècle

*Vais-je renoncer à mon vin qui réjouit les dieux et les hommes?*  
Juges, 9, 13

*Primo mirate, deinde gustate, tantem gaudate ad magnam Dei gloriam* – « d’abord admire, ensuite déguste, enfin réjouis-toi de la très grande gloire de Dieu. » Est-il meilleur accroche œnologique pour lier le vin au divin ? Toutefois, n’en déplaise aux épicuriens, le raisin fermenté ne se limite pas seulement à un plaisir gustatif, magnifiant une boisson. Il reflète surtout et avant tout une société. L’Alsace viticole<sup>1</sup> – mais la région est aussi

---

1. *Abbreviations* : A.S.H.D. : Archives du Service Historique de la Défense à Vincennes ; A.M.A.E. : Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris ; A.A.E.B. : Archives de l’Ancien Evêché de Bâle à Porrentruy.

« Le passé de la vigne, compliqué, brillant et dont tous les détails nous enchantent, ne cesse de poser des problèmes à tous les étages de l’interrogation historique. La vigne est société, pouvoir politique, champ exceptionnel du travail », relève Fernand Braudel dans *L’identité de la France*. De manière générale, voir DION (Roger), *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1959 ; LACHIVER (Marcel), *Vins, vignes et vigneronns. Histoire du vignoble français*, Paris, 1988 ; MULLER (Claude), *Les vins d’Alsace. Histoire d’un vignoble*, Editions Coprur, Strasbourg, 1999, 192 p.

brassicole<sup>2</sup> et aqueuse<sup>3</sup>, ne l'oublions pas –, constitue, à ce titre, un espace privilégié d'observation et la société ecclésiastique un parfait microcosme pour une enquête. Dans cette province où la vigne est partout présente au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous nous proposons d'entraîner le lecteur d'abord dans les caves des princes-évêques, puis dans celles du clergé, avant de cristalliser son attention sur quelques points particuliers comme la dîme, le millésime ou... l'ivresse.

L'omniprésence du vignoble se manifeste de Thann à Colmar et jusq' à Saverne, et s'étire jusq' à Wissembourg. Si les descriptions du piémont constituent des calques parfaits, à deux siècles de distance, de la situation contemporaine, plus surprenant paraît être l'océan de vignes qui submerge la plaine alsacienne. À juste titre, Jean-Michel Boehler évoque dans sa remarquable thèse<sup>4</sup> la « vignomanie », pour ne pas dire la frénésie qui s'empare des Alsaciens, en ce doux siècle des Lumières<sup>5</sup>, enclins à ravitailler en vin bon marché les troupes françaises stationnées dans une région-frontière. Le Sundgau, n'est pas en reste, grenier à blé<sup>6</sup>, mais surtout cave à vin de la Suisse. Le chevalier de Boulguez souligne

---

2. VOLUER (Philippe), *Le grand livre de la bière en Alsace*, Editions Place Stanislas, Nancy, 2008, 158 p. La cohabitation entre le vin « aristocratique » et la bière « populaire » ne va pas de soi. Ainsi, le 13 juin 1710, Louis Jourdain, receveur du bailliage de Saverne et du Kochersberg, se présente devant la régence de Saverne. « Il remontre que le magistrat de Saverne a donné permission, contre ses ordres, aux vendeurs de bière, de continuer, nonobstant que ce soir dans le mois de banvin. Il conclut à ce que la bière qui sera trouvée dans les bacs des vendeurs sera confisquée », A.D.B.R., G 6389, f 137. Cette bribe mérite explication. Lorsque la vendange vient à manquer, comme en 1709 [sur les millésimes, voir MULLER (Claude), *Chronique de la viticulture alsacienne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Editions Reber, 1993, 263 p.], les seigneurs encouragent le brassage de la bière, qui devient une boisson de substitution. Par ailleurs, ces mêmes seigneurs disposent du privilège de vendre leur vin avant tout le monde, pendant le mois de banvin.

3. C'est ainsi que l'ingénieur militaire de Gramont Villemontès, décrivant la région de Guebwiller, zone viticole par excellence, n'hésite pas à relever, en 1783 : « Il y a à Wattwiller des eaux minérales qui sont connues depuis plusieurs siècles en Alsace. Ces eaux ne sont ni chaudes, ni froides, elles sont tempérées. Leur source est à l'ouest de la ville. Elles sont amenées par des tuyaux de conduite aux bains qu'on a construits à l'angle sud ouest de la ville. Le goût de ces eaux qui est un peu austère et ferrugineux laisse une sécheresse dans la bouche. Les eaux blanchissent l'eau de chaux et sont par conséquent imprégnées d'air fixe ou d'acide en très petite quantité cependant, puisqu'elles ne rougissent pas le papier bleu. La teinture de jaune foncé qu'elles prennent par l'infusion de sa noix de Galle dénonce qu'elles contiennent du fer en dissolution. Les eaux produisent une assez forte effervescence lorsqu'on y jette de l'acide vitriolique concentré », A.S.H.D., 1M 1070/21, f 15.

4. BOEHLER (Jean-Michel), *Une société rurale en pays rhénan : la paysannerie d'Alsace (1648-1789)*, Presses universitaires de Strasbourg, 1994, 1 056 + 480 p. Du même, *La terre, le ciel et les hommes à l'époque moderne. Des réalités de la plaine d'Alsace aux horizons européens*, Société Savante d'Alsace, 2004, 729 p. et « L'histoire rurale en Alsace », *Revue d'Alsace*, t. 126, 2000, p. 163-182, surtout p. 181 : « Les voyageurs brossent souvent un tableau idyllique de la campagne. »

5. MULLER (Claude), *L'Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Editions Place Stanislas, 2008, 242 p.

6. MULLER (Claude), *Les vins d'Alsace*, p. 50-57.

d'abord l'aisance de l'Alsace méridionale, mais émet des réserves sur la qualité du vin du Sundgau : « Le pays ne produit que des vins blancs. Ils ne peuvent assurément pas être mis dans la classe des vins du Rhin, mais ils sont potables<sup>7</sup> ».

## Abondance et excellence : les vins des princes-évêques

« Vous avez planté d'excellentes vignes »  
Amos, 5, 11.

À cette réalité géographique, qui intéresse toute la société civile, militaire et religieuse, répond une réalité géopolitique. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, frontières politiques et religieuses<sup>8</sup> ne coïncident pas. Le prince-évêque de Strasbourg réside à Saverne et règne sur un territoire comprenant non seulement la Basse Alsace, mais encore une partie située sur la rive droite du Rhin, relevant du Saint-Empire romain germanique. La Haute Alsace dépend du prince-évêque de Bâle, résidant à Porrentruy, lequel administre encore une partie suisse. Enfin, la bande de Wissembourg à Lauterbourg relève du prince-évêque de Spire qui dirige spirituellement et temporellement également le Palatinat. Notons encore la gouvernance du diocèse de Strasbourg par un quatuor cardinalice unique en Europe, les Rohan<sup>9</sup> : Gaston de Rohan, prince-évêque de 1704 à 1749, Armand de 1749 à 1756, Constantin de 1756 à 1779, Louis de 1779 à 1791. Leur mode de vie binaire les amène une moitié de l'année, en hiver, à Versailles ou Paris, l'autre, en été à Saverne ou l'Alsace.

### *De la table ouverte à la nécessité du vin*

« Je suis ici à Saverne depuis plus d'un mois, entouré matin et soir à dîner et à souper de plus de cent personnes et je n'ai pas un moment à moi. » Ces quelques mots<sup>10</sup> de Gaston de Rohan adressé aux Affaires étrangères, à Versailles, le 30 septembre 1743, nous introduisent dans la

---

7. LIVET (Georges), « Le Sundgau, Brotkasten der Eidgenossenschaft. L'exportation des grains, instrument diplomatique sous Louis XVI », *L'Alsace et la Suisse à travers les siècles*, Strasbourg, 1952, p. 195-223.

8. CHÂTELLIER (Louis), « Frontière politique et frontière religieuse. L'exemple du diocèse de Strasbourg (1648-1790) », *Annales de l'Est*, n° spécial, 2003, p. 103-125 et MULLER (Claude), « Politische Grenze und religiöse Grenze. Das Elsass in 18. Jahrhunderts », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. 154, 2006, p. 241-270.

9. MULLER (Claude), *Le siècle des Rohan. Une dynastie de cardinaux en Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Éditions La Nuée Bleue, Strasbourg, 2006, 446 p.

10. A.M.A.E., Section Mémoires et Documents, fonds d'Alsace, t. 43, f. 188.

vie de cour en usage à Saverne ... lorsque le cardinal s'y trouve. L'immense bâtiment<sup>11</sup>, vide plusieurs mois durant l'année, se repeuple d'un coup, avec d'une part les gens au service du prélat, d'autre part les invités. Gaston de Rohan, tout comme ses successeurs, pratique la table ouverte. Ceux qui passent au château sont sustentés gracieusement, entretenant un réseau de clientèle pour le moins étendu.

Citons un exemple de cet état de fait, véritable politique au service d'une ambition. Ainsi le lundi 17 juillet 1753, un chevalier, malheureusement anonyme, laisse, dans ses notes de voyage, ce commentaire<sup>12</sup> : « La descente finie, on tombe à Saverne, petite ville assez peuplée. Il y a toujours garnison. Ce qui mérite le plus d'y être vu, c'est la maison de monsieur le cardinal qui peut aller de pair avec les plus beaux hôtels de Paris. Il y a près de cent domestiques. Tout chez lui annonce l'opulence et la grandeur. Cependant cette maison n'est rien si on la compare à ce qu'elle était du temps du cardinal [Gaston] de Rohan qui avait tous les jours nombreuse compagnie et souvent deux à trois tables ».

Un courrier d'un cousin de Jean Georges Cattin, promoteur de l'officialité de l'évêché de Bâle, du 8 septembre 1766, évoque aussi la permanence de l'accueil<sup>13</sup> : « Il y a eu une grande fête le jour de la Saint Louis [25 août] au château [de Saverne] avec une comédie et beaucoup de joie. Son Eminence [Constantin de Rohan] jouit d'une santé la plus parfaite. Il y avait plus de cent couverts ».

Pour régaler les hôtes, il faut évidemment un service de restauration à la hauteur du rang cardinalice : cuisiniers, service et réserves alimentaires. Nous ne disposons que d'informations lacunaires pendant une courte période de 1728 à 1730, un échange de correspondance<sup>14</sup> entre l'abbé de Ravannes, secrétaire particulier de Gaston de Rohan, et l'abbé Garnier, l'intendant ecclésiastique du château de Saverne, cependant suffisamment intéressant pour le présenter. On trouve dans ce courrier divers renseignements quant à l'achat de victuailles<sup>15</sup> et de vins.

---

11. HEITZ (Henri) et collaborateurs, *Le château de Saverne*, Saverne, 1969. Voir notamment l'article de GRODECKI (Catherine), p. 39-53.

12. B.M. Nancy, ms 1270 (783).

13. A.A.E.B., A 85/106.

14. A.D.B.R., G 2583 (lettres de Garnier) et G 2584 (lettres de Ravannes).

15. « Prenez vos mesures pour les jambons ... Il nous est bien essentiel de recevoir le cuisinier du comte de Hanau, qui a fait son apprentissage chez nous », le 10 août 1728 (A.D.B.R., G 2584, f. 15). « Vous ferez retirer le chocolat qui vient par Bâle » (f. 29). « Nous aurons donc de bons jambons à Saverne. Mon avis et qu'on ne les livre point à discrétion et que ces provisions ainsi que celles de café soient mises dans quelque endroit du château dont on pourra pas donner la consommation d'une quinzaine de jours » (f. 45).

Lisons ensemble ce qui a trait au vin. Le 10 août 1728, Ravannes, depuis Versailles, annonce la venue de Gaston de Rohan à Saverne<sup>16</sup> : « Par l'état des vins, il me paraît que nous sommes suffisamment pourvus pour le petit séjour que nous ferons. Ainsi je ne serai point d'avis d'acheter du vin de bourgogne<sup>17</sup>. Il faudra faire boire un peu de vin de pays. D'ailleurs, j'espère que nous n'aurons pas une si grande multitude de monde ... Je vous crois à présent en tournée pour disposer la vendange ». Revenu de Saverne à Paris, Ravannes note le 30 septembre 1728<sup>18</sup> : « Vous avez très bien fait de prendre les mesures que vous avez prises pour le vin de Nuits qui nous arrivera l'année prochaine ».

Le vin du pays vient évidemment de la dîme et de redevances diverses. Ravannes<sup>19</sup> pleure le 11 décembre 1728 : « J'ai reçu l'état des vins de la recette de Rouffach qui fait gémir. Il paraît bien que Golbéry [receveur de l'évêché à Rouffach] est peu occupé des intérêts de l'évêché et beaucoup des siens ». Plus souriante la remarque<sup>20</sup>, depuis Marly, du 6 février 1729 : « Vous avez fait grand plaisir de mander du bien du vin d'Artois. Celui qui l'a donné prétend qu'on n'en a jamais fait de si bon. » Trois jours plus tard<sup>21</sup> : « Le vin de bourgogne arrivera sans doute le mois prochain. Celui que nous buvons ici est admirable ». Le 31 mars 1729, autre mention<sup>22</sup> : « Le roulier est parti d'ici avec deux cents barriques de vin d'Espagne et trois tonneaux de cidre ».

De son côté, l'abbé Garnier évoque aussi le même sujet. « Le vin du Rhin du duc de Bouffler arrivera le 15 à Reims », écrit-il le 7 novembre 1729. Puis le 24 mars 1730, il ajoute : « Le roulier est arrivé le 20 au soir, bien

---

16. A.D.B.R., G 2584, f. 15.

17. Même si l'Alsace est une région productrice de vin, elle n'en connaît pas moins la concurrence de vins d'autres régions françaises. Un projet de contrat pour le transport du vin de Bourgogne et du Champagne du 9 juin 1744 (A.D.B.R., 6E 41/434) prévoit « *dass die Burgunder, Champagner und auch andere dergleichen Weine wann selbige entweder zu Schiff oder zu Fuhr versendet werden müssten nicht allein in denen Fassen nicht völlig angefüllt werden können, sondern auch unterwegs stark zerren.* » Lors de la dissolution d'une société, le 10 novembre 1778, entre Joseph Philibert Perot et Pierre Joseph Serrière, négociant à Strasbourg, est dressé un inventaire des vins et liqueur (A.D.B.R., 6E 41/172). Aucun vin d'Alsace ! Mais 106 bouteilles de vin de Chères, 161 bouteilles de vin de Palerme, 132 bouteilles de vin des Canaries, 39 bouteilles de vin d'Alicante, 128 bouteilles de vin de madère, 137 bouteilles de vin de Chypre, 121 bouteilles de Pagaret, 142 bouteilles de Malaga, 68 bouteilles de vin de Bourgogne, 14 bouteilles de vin d'Hermitage, 217 bouteilles de Champagne. La société livre à Amiens, Montpellier, Châlons, Bourges, mais aussi à Stuttgart, Ratisbonne, Salzbourg, Karlsruhe, Mannheim, Augsburg, Fribourg, Munich, Constance, Vienne, Linz, Genève, Berne, Bâle, Porrentruy, Zurich, Lausanne, Bleure, Lucerne, Yverdon.

18. A.D.B.R., G 2584, f. 19.

19. A.D.B.R., G 2584, f. 29.

20. A.D.B.R., G 2584, f. 42.

21. A.D.B.R., G 2584, f. 43.

22. A.D.B.R., G 2584, f. 49.

mouillé, avec les trois paniers de vin d'Espagne ... Il m'est arrivé de Perpignan soixante douze bouteilles de vin de Rivesaltes que j'ai fait venir d'un de mes amis qui est dans ce pays-là. Nous n'avons jamais été si bien en semblables provisions ». Enfin, le 7 avril 1730, il complète<sup>23</sup> : « Je n'ai goûté ni le vin de Rivesaltes, ni le vin d'Espagne, dont on n'ouvrira que les paniers avant que vous ne soyez ici. Vous verrez dans un même état trois feuilletes de vin vieux de bourgogne que Carnot m'a envoyées. Je le ferai mettre en bouteilles incessamment après l'avoir fait coller ». De Rome, où il accompagne le cardinal au conclave, Ravannes répond le 12 avril<sup>24</sup> : « Le vin de Rivesaltes trouvera bien sa place à notre arrivée à Saverne. Il ne reste plus à y arriver que le vin de bourgogne ».

Terminons par cette ultime glane. Garnier note<sup>25</sup> le 9 juin 1730 : « L'intendant est venu hier ici. Je l'ai reçu de mon mieux. Il a goûté du vin muscat rouge de Toulon reçu cette année qu'il a trouvé fort bon ». Vin du pays et vin d'ailleurs, vin pour la table ouverte, vin de quantité et vin de qualité, toutes les catégories se retrouvent dans la correspondance évoquée. Est-il possible de quantifier le précieux liquide ?

### *Les caves prestigieuses des Rohan*

Du 14 août au 17 septembre 1749 est confectionné l'inventaire des biens cardinales de Paris et de Versailles, décrivant minutieusement les éléments d'un train de vie : deux cent vingt et un folios énumérant sept cent vingt trois pièces<sup>26</sup>. Si Gaston de Rohan occupe au château de Versailles même un appartement de fonction, il dispose aussi, toujours à Versailles, de l'hôtel de la Vieuville sur la place d'armes, dont la cave renferme, entre autres, une demi-queue de vin de bourgogne (120 livres), dix mesures de vin du Rhin (500 livres), une pièce de vin d'Alsace (130 livres), quelques bouteilles de champagne (400 livres) et deux cents autres de vin d'Alsace.

À Paris, dans l'appartement du Vieux-Louvre, plus de trente tabatières en or, une centaine d'habits, mais pas de vin. Celui-ci est entreposé à l'hôtel de Soubise, sis 16, rue Vieille-du-Temple : cent vingt bouteilles de bourgogne, soixante de vin du Rhin, mais aussi du champagne, des liqueurs, du vin de Chypre et du « tocquet » blanc. Dans le palais épiscopal de Strasbourg, Joseph Villard commence à rédiger l'inventaire

---

23. Les trois exemples dans A.D.B.R., G 2583.

24. A.D.B.R., G 2584, f. 117.

25. A.D.B.R., G 2583.

26. Musée Condé à Chantilly II A 97-116 D 8. D'autres aspects de la munificence des Rohan, dans TAILLARD (Christian), (dir.), *Art de Cour. Le mécénat princier au siècle des Lumières*, Presses Universitaires de Rennes, 2009, 232 p. Vins, p. 81-82. Musique p. 107-130. Décors, p. 95-106.

à partir du 16 août 1749. Il énumère du vin de bourgogne (120 livres), du bourgogne de Nuits (2 400 livres), du bourgogne de Châlons (300 livres), du champagne (144 livres), du vin de Bodenheim (1 200 livres), de Rietenheim (1 200 livres), de Lauwenheim (1 000 livres), du vin de Moselle (108 livres), du vin « du pays » (14 958 livres), du vin d'Espagne (401 livres) et du malaga (658 livres). Les trois énumérations méritent un commentaire : la présence massive de vins en bouteille, un luxe inouï pour l'Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle qui préfère le tonneau ; une majorité de vins locaux, avec le bourgogne proche géographique.

Curieusement, le fonds d'archives ne possède pas l'état des vins encavés à Saverne. Il nous faut recourir à une source plus tardive<sup>27</sup>, un état de 1790, difficile à analyser dans la mesure où il donne plus un aperçu des goûts de Louis de Rohan que ceux de Gaston de Rohan. Un chiffre pour l'entame : 1 125 bouteilles et 1 616 chopines, une cave conséquente par conséquent. Citons, sans prétendre à l'exhaustivité, 6 bouteilles de vin de Toulon, 6 de champagne, 24 de vin du Rhin, 10 de champagne moussé, 306 bouteilles de vin de paille de Colmar et de Haguenau, 3 de vin de Chypre, 39 de Riquewihr, 71 de bourgogne blanc, 30 de bourgogne rouge, 140 de vin d'Épernay, 8 de vin d'Isenbourg, 14 de vin d'Hermitage. S'y ajoutent encore du vin en tonneaux, de 1788 et 1787, mais aussi de 1783 en provenance de Wolxheim. Deux pressoirs se trouvent dans la cave.

### *Le vin, un présent précieux*

Depuis le Moyen Âge, le vin constitue un cadeau de choix. Les exemples sont nombreux<sup>28</sup>. Ils peuvent aussi se trouver dans la correspondance des princes-évêques. Ainsi le cardinal de Schoenborn, prince-évêque de Spire, remercie-t-il, le 25 octobre 1728, le cardinal de Fleury, premier ministre de la France, de lui avoir adressé des bouteilles de champagne en retour de l'envoi d'une caisse de vin du Rhin<sup>29</sup> : « J'ai bien reçu les deux caissettes

---

27. HEITZ (Henri), « Les vins dans les caves du château de Saverne en 1790 », *Pays d'Alsace*, n°226, 2008, p. 29-30. Les Rohan possèdent donc beaucoup de vin d'Alsace dans leur cave, contrairement à François Marie Gayot [voir sa notice dans *N.D.B.A.*, n°12, 1988, p. 1130 par Georges Livet] commissaire provincial des guerres avant de devenir préteur royal de Strasbourg en 1761. Son inventaire, après le décès de son épouse Marie Anne Baron, du 16 mai 1748 (A.D.B.R., 6E 41/1327) fait apparaître près de quatre cents bouteilles de Bourgogne, deux feuilletes du même vin, 24 bouteilles de vin de Cotteroty, 27 bouteilles de vin d'Espagne, 16 bouteilles de vin de Malaga, 14 bouteilles de Rivesaltes, 27 demi bouteilles de vin de Vichaise, 5 bouteilles de vin d'Alicante, 47 bouteilles de vin de Toulon, des bouteilles de ratafia, 40 bouteilles de Champagne et 150 bouteilles de vin du Rhin.

28. MULLER (Claude), *Vignes et vigneron d'Alsace*, Editions Reber, Riquewihr, 2009, p. 232.

29. A.M.A.E., Série Mémoires et Documents, fonds Alsace, t. 37, f. 254. Cette pratique n'est pas propre aux seuls ecclésiastiques. Le préteur royal de Strasbourg, Klinglin, note ainsi le 4 août 1737 au ministre des Affaires étrangères : « Votre Excellence ayant cédé la plus grande



de liqueurs et le panier de vin de Champagne que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'envoyer par Gayot à Strasbourg. J'ai trouvé le tout très exquis et de la meilleure qualité du monde et j'en ai bu avec de bons amis à la santé de Votre Excellence. Je suis confus de me voir aussi généreusement récompensé de la petite caisse de vin du Rhin que je n'ai pris la liberté de lui envoyer que pour lui marquer mon attachement. J'envoie d'autres tonneaux à Votre Excellence puisqu'à l'occasion du présent congrès de Soissons elle sera accablée de ministres étrangers qui aimeront peut-être le goûter ».

La pratique des présents de vin se retrouve dans la demande<sup>30</sup> du suffragant Riccius à Gaston de Rohan, le 17 juillet 1741 : « J'ai oublié de demander si Votre Altesse Eminentissime avait goûté le vin de son prieuré de Vessex et si elle l'avait trouvé un peu raisonnable. En ce cas je lui demande la permission d'envoyer quelques bouteilles à Saverne. Je sais qu'il y a des vins plus délicats et plus précieux, mais la variété plaît quelques fois ». Réponse de Rohan : « Votre vin est bon. J'en accepte 20 bouteilles pour notre noce. Laissons le reposer jusque là ».

À Porrentruy se lisent les mêmes types de documents. C'est ainsi que le vicaire général de Besançon s'adresse au prince-évêque de Bâle le 29 décembre 1746<sup>31</sup> : « Je suis chargé de la plus étrange ambassade du monde auprès de Votre Altesse. Sérilly<sup>32</sup>, notre intendant, homme généreux, magnifique, prodigue même dans la dépense, se prépare à recevoir la dauphine et sa maison à Vesoul le 24 janvier [1747]. Il cherche à se surpasser et à se distinguer par les choses rares ou exquis. Il en est une qu'il ne peut trouver dans le pays : ce sont six bouteilles de vin de Hongrie et douze bouteilles de vin du Rhin. Il imagine qu'elles sont dans la cave de Votre Altesse et il exige que je les en tire ». Les cadeaux de vin ne sont pas l'apanage des seuls princes-évêques. Tout ecclésiastique, ayant un rang, pratique l'usage, comme le promoteur de l'officialité Cattin qui écrit au secrétaire de l'abbé cistercien de Lucelle le 15 juin 1753<sup>33</sup> : « Je dois recevoir aux premiers jours des vins de bourgogne qui doivent être excellents. C'est un ami qui les a achetés pour moi sans mon consentement. Il y en aura des vieux pour être à boire et de ceux de la dernière récolte. Si

---

partie de son vin du Rhin au roi, qu'elle ne désapprouve pas que j'ai pris la liberté de lui envoyer un échantillon d'un vin du Rhin dont Elle a goûté pendant mon dernier séjour à Paris et qui passe pour le grand vin qui vient sur les bords du Rhin », A.M.A.E., Série Mémoire et Documents, fonds Alsace, t. 42, f. 119.

30. A.D.B.R., G 297, f. 85.

31. A.A.E.B., BB 191, f. 64.

32. Jean Nicolas Megret de Sérilly (1702-1752) était intendant de Franche-Comté de 1744 à 1750, avant de devenir intendant d'Alsace de 1750 à 1752, voir WOLFF (Christian), « Megret », N.D.B.A., n°26, 1995, p. 2582.

33. A.D.H.R., 10 H 3/5.

le révérendissime abbé en souhaite je lui en lâcherai au même prix que je les paye ».

Rappelons que le vin est, à cette époque, considéré comme un fortifiant, voire un médicament. Relevons ce qu'écrivait un membre de la cour épiscopale de Porrentruy au Conseil souverain d'Alsace le 26 mars 1775<sup>34</sup> : « D'après la décision des médecins, M<sup>sr</sup> l'évêque de Bâle [Simon Nicolas de Montjoie<sup>35</sup>] devait mourir la nuit dernière. Mais la transpiration s'étant établie, tous les symptômes qui annonçaient hier une mort très prochaine ont disparu et ce prince se trouve tranquille, même de bonne humeur, aujourd'hui. Il a mangé une soupe et un œuf frais et a bu un verre de vin. Notre espérance renaît ». Espoir de courte durée, l'évêque décédant le 5 avril suivant.

## Du divin au vin

« Qui a planté une vigne et n'en a point joui ? »  
Deutéronome, 20, 6

Si le vin est servi à la table du haut clergé, il est aussi présent à la table du bas clergé et à toute table ecclésiastique en règle générale. Citons cet exemple<sup>36</sup> improbable, datant d'août 1741, information donnée par le suffragant Riccius au cardinal Gaston de Rohan : « Outre les trois séminaristes qui sont morts de pourpre, le sieur Geiger vient de mourir. Il y a encore onze malades au séminaire. Ce ne sont pas, à ce que l'on dit, les marmites et casseroles mal étamées qui ont causé ces maladies, mais on prétend qu'elles peuvent avoir été occasionnées par les vins de 1740<sup>37</sup> qui ont été mêlés à ceux de 1739<sup>38</sup>. Ces premiers étant

---

34. A.D.H.R., 1G5, f. 180. Nous n'avons pas encore trouvé dans les archives ecclésiastiques de mention de pot-de-vin, une pratique qui existe bel et bien. Ainsi, Casimir Henri Radius, conseiller intime de la seigneurie de Ribeaupierre de 1778 à 1787, note à de Beer, le 1<sup>er</sup> septembre 1780, à propos d'une affaire devant le conseiller Krauss : « Comme ce n'est pas seulement une affaire d'importance, mais très difficile dans le rapport, il faudra, à mon avis, faire à Krauss une galanterie de vins étrangers », B.M. Colmar, ms 7 881.

35. MULLER (Claude), « Mgr Simon Nicolas de Montjoie, les Klinglin et les Gobel (1762-1775). Contribution à l'histoire du diocèse de Bâle au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Alsace*, n° 126, 2002, p. 281-313.

36. A.D.B.R., G 297.

37. Sur l'histoire des millésimes, voir MULLER (Claude), *Chronique de la viticulture alsacienne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Riquewihr, 1993, 263 p. On disait à propos de cette année funeste : « Hier liegt im Grab das vierzigste Jahr, Das voll der Kält und Regen war. Bracht sauren Wein und schlechte Frucht, Starb endlich an der Wassersucht » (voir MULLER, *op. cit.*, p. 113-116).

38. En 1739, vendanges abondantes, mais le vin est de médiocre qualité : « Doch Gott den Weinstock also satt, In diesem Jahr gesegnet hat, daß kein Mann hier in Thann, Größeren Herbst gedenken kann », MULLER, *op. cit.*, p. 110-112.

extrêmement pernicieux, j'ai de la peine à croire que l'on a fait ce mélange par le séminaire ». L'omniprésence du vin s'explique en partie par la facilité de son approvisionnement.

### *La dîme ... en vin du clergé*

« Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel » (Lévitique, 27, 30). Ce verset biblique constitue le fondement de la perception de la dîme par le clergé. Le versement d'une quantité non négligeable de vin constitue par conséquent une source de revenus pour le clergé. Au-delà des documents comptables nombreux qui parsèment les archives, présentons plutôt quelques avatars annexes, soulignant l'importance de cet impôt destiné au culte.

Le chanoine d'Andlau se plaint en ces termes<sup>39</sup> le 25 novembre 1743 : « Il est très fâcheux quand il faut vivre avec des esprits chicaneurs, comme il m'arrive avec le curé de Zimmersheim. Il m'intime tout à coup de retirer mes vins et tonneaux dans la cave de sa maison. J'ai répondu sur le champ que je prétendrai rester dans la propriété où j'ai succédé à mes prédécesseurs d'une place pour mes tonneaux et vins ». La réponse épiscopale du 28 novembre 1743 comble d'aise le chanoine : « La cave de Zimmersheim est assez spacieuse pour y loger les vins de cette prélature sans incommoder ni gêner le curé qui ne fait pas assez de vin pour l'occuper toute entière ».

Du 28 novembre 1765 au 20 octobre 1766 s'éternisent les difficultés entre François Antoine Böhnlé, curé d'Aspach-le-Bas, et le chapitre de Thann, touchant à la dîme de vin<sup>40</sup>. Le curé se plaint de ce que les trente-et-une mesures, auxquelles il a droit, sont de mauvaise qualité. Les arguments échangés méritent d'être relevés. Boehnlé prétend que « les cantons des moindres vins procurant des mauvais crus s'ouvrent annuellement les premiers et la dîme s'y perçoit. Le suppliant est obligé de la recevoir et chercher à ses frais sa compétence en vin. C'est après cette délivrance seulement que les cantons de bon cru se vendangent et le chapitre se partage le produit de la dîme ». L'explication du curé mérite une mention spéciale, car elle va à l'encontre du principe établi de la vendange en premier par les ordres privilégiés pour les favoriser. Mauvaise foi du desservant d'Aspach-le-Bas ?

Boehnlé ajoute encore : « L'agent Reiset, par mauvaise volonté qu'il use vers le suppliant fait jeter la compétence de ce dernier dans les cuves et les laisse à l'assaut de tous les mauvais temps, tandis qu'il pourrait,

---

39. A.A.E.B., A 24/7.

40. A.A.E.B., A 22/4.

en suivant les principes d'humanité et surtout l'esprit ecclésiastique, les mettre à couvert dans la grange du chapitre assurée des pluies... Il est arrivé qu'en 1760 et 1763 le suppliant a reçu des vins qui tombaient en rien, à ne faire aucun usage et qui le forçaient même à s'en défaire avec une perte très considérable ». Observation qui signale clairement que le clergé vend le vin de la dîme pour subvenir à ses besoins. Le chapitre, dans sa réponse, n'insiste que sur le premier argument du curé, rétorquant qu'il est faux que les premiers vins que l'on fait « seraient des moins bons, attendu que l'ouverture de la vendange se fait par ordre du bailli ».

La compétence en vin s'y ajoute. Et elle rapporte gros, en proportion avec la place occupée. Evoquons le cas de François Camille de Lorraine (1726-1788), chanoine capitulaire, grand doyen de l'église cathédrale de Strasbourg, par ailleurs aussi abbé de Saint-Victor de Marseille. Le 23 octobre 1766, il reconnaît avoir vendu<sup>41</sup> à son receveur Jean Matthieu Schmitt « tous les grains et vins provenant du canonicat et du doyenné » pour une somme de 10 000 livres « en bonnes espèces sonnantes », une somme qui représente un revenu annuel. À travers cet exemple, on se rend bien compte que le clergé, en temps qu'ordre privilégié, est le plus grand metteur sur le marché de l'Ancien Régime.

Terminons par un essai de quantification. Les comptes de l'abbaye cistercienne de Lucelle, à l'extrémité méridionale de l'Alsace, sont bien conservés. La cinquantaine de moines dirigée par l'abbé Delfis, puis par l'abbé Girardin – deux hommes pendant presque un siècle! – vit confortablement de ses revenus, même s'il faut rappeler que la richesse collective n'exclut pas la pauvreté individuelle. Un état comptable<sup>42</sup> du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans autre précision de date, nous introduit dans le prélèvement du monastère sur un immense territoire qui va jusqu'aux environs de Colmar. Lisons-le. « La rente en vin dans les villages près de Saint Apollinaire, à savoir Folgensbourg, Attenschwiller, Michelbach-le-Haut et le-Bas, en dîme 100 mesures. À Blotzheim des vignes qu'on fait cultiver aux frais de l'abbaye et de la dîme, environ 290 mesures. En dîme, à Schlierbach et à Dietwiller, environ 320 mesures. À Lutterbach des vignes cultivées aux frais de l'abbaye et en dîme, 180 mesures. À Morschwiller en dîme, environ 60 mesures. À Cernay, des vignes cultivées et censes foncières, 220 mesures. À Thann, des vignes cultivées aux frais de l'abbaye, environ 50 mesures. À Pfaffenheim, en censes foncières, environ 14 mesures. À Kientzheim et Sigolsheim des vignes de l'abbaye, environ 310 mesures. À Rixheim en censes foncières, environ 20 mesures. *Summa Summarum* du vin : 1 574 mesures. Il est à noter que dans la plupart des dits endroits, le vin y est fort modique et de petite valeur ». Pointons là un

---

41. A.D.B.R., 6E 41/120.

42. A.D.H.R., 10 H 3a/1.

paradoxe cistercien. Alors que l'abbaye s'installe « dans un désert affreux », un « trou » humide au bas d'une montagne, les ramifications territoriales de la communauté échouent aux portes de Colmar, dans une terre à vin.

### *La cave, reflet de la société cléricale*

Source de revenus, source alimentaire, source de plaisir, le vin apparaît dans nombre de caves ecclésiastiques. Un parcours des inventaires après décès dressés par les tabellions nous fait apparaître l'ampleur du phénomène. Débutons par François Adolphe, comte de Rittberg et d'Ostfrisen, grand doyen de la cathédrale de Strasbourg. Dans l'inventaire du 20 mars 1690 apparaissent<sup>43</sup> quarante mesures de vin vieux d'Alsace, trente-cinq mesures de vin nouveau d'Alsace et trois mesures de vin de Moselle. Dans celui du prébendier Solemne Lepère, prébendier de la cathédrale, dressé le 22 décembre 1713, le tabellion inscrit un tonneau de 24 mesures à 8 livres la mesure de tonneau, où il y a 23 mesures de vin, quatre tonneaux de 48 mesures, ensemble à 6 sous 8 deniers 16 livres contenant 36 mesures de vin à 7 livres faisant ensemble 252 livres, 4 tonneaux d'environ 16 livres et contenant 6 mesures de vin blanc, 4 autres tonneaux environ 12 mesures ensemble<sup>44</sup>. Dans celui<sup>45</sup> de Gaspard Gauthier, prêtre et roi du grand chœur de la cathédrale de Strasbourg, du 15 juillet 1728, le tabellion enregistre cinq tonneaux vides contenant 162 mesures, cinquante-huit mesures de vin blanc de 1726, vingt-et-une mesures de vin de Wolxheim<sup>46</sup> de 1726, quinze mesures de vin rouge sans précision de provenance.

Les splendeurs viniques chez Pardaillon de Gondrain, comte d'Antin, évêque de Langres, chanoine du grand chapitre de Strasbourg, paraissent bien plus éclatantes. Selon l'inventaire de ses biens<sup>47</sup> du 3 mai 1734, où apparaissent un sommelier qui dispose de sa chambre dans l'hôtel particulier, un maître d'hôtel, un suisse, des gens d'écurie et des domestiques, il se trouve en cave 170 bouteilles de vin de Champagne, 203 bouteilles de Bourgogne, 154 bouteilles de vin blanc de Langres et 234 de rouge aussi de Langres, dont on s'explique facilement la cause de la présence à Strasbourg, 6 bouteilles de liqueurs différentes, 400 bouteilles vides...

43. A.D.B.R., 6 E 41/5.

44. A.D.B.R., G 2859/3.

45. A.D.B.R., 6 E 41/983.

46. Le vin de Wolxheim était particulièrement recherché par les ecclésiastiques strasbourgeois ou les élites de Basse Alsace, voir MULLER (Claude), *Ex Abrupto*, Editions Reber, Riquewihr, 2006, p. 134-135 et VOGT (Jean), « Un chanoine strasbourgeois [= Jean Louis Dutruc] jette son dévolu sur les vignes de Wolxheim au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annuaire de la société d'histoire de Molsheim*, 1995, p. 142-143. Dutruc confie ses vignes par contrat emphytéotique et stipule exclusivement des cens en vin, deux ohmen en général, jusqu'à huit ou neuf cependant.

47. A.D.B.R., G 2858.

Ouvrons ensuite l'inventaire<sup>48</sup> du 5 octobre 1746 de Joseph Otto Ritter, prébendier de la cathédrale de Strasbourg. Y sont mentionnés huit tonneaux à cercles de bois contenant 312 mesures et du vin du cru de Scharrachbergheim de 1743 et 1744. Continuons cette présentation par l'inventaire<sup>49</sup> du chanoine de Haguenau André Théodore d'Elvert, du 23 août 1771 : une mesure de vin de 1766 (valant 24 livres), douze mesures de 1768 (96 livres), huit mesures de 1769 (64 livres), cinq mesures de 1770 (44 livres), vingt-neuf bouteilles de vin de Languedoc (21 livres), onze tonneaux de vin. Remarquons la faible proportion de bouteilles dans ces inventaires, comparées à celle des Rohan et de Gondran de Pardaillon. Faut-il opposer la pratique de la bouteille dans le haut clergé à celle du tonneau dans le bas clergé ?

Terminons cette présentation, forcément non exhaustive, par un ultime inventaire<sup>50</sup>, celui de Georges Olry, chanoine de Saints-Pierre-et-Paul à Wissembourg, du 13 octobre 1786. Bibliophile, il possède le « Vieux et Nouveau Testament » imprimé en 1473. Mais ce n'est pas ce qui nous intéresse pour notre propos. Dans la cave, on découvre un tonneau de vin blanc de 1783 à vingt mesures valant 400 livres, un autre de 1781 valant 165 livres, un autre de 1784 valant 66 livres, deux autres de 1781, les cinq tonneaux et leur contenu pour 781 livres au total. Dans un réduit sous l'escalier se trouvent encore 26 bouteilles de vin rouge, six cruches du même vin, trente bouteilles de vin de Palatinat dont on comprend aisément la présence à Wissembourg.

Gardons-nous cependant de systématiser outrancièrement. Tous les inventaires d'ecclésiastiques n'énumèrent pas tonneaux et bouteilles. Les notaires ne mentionnent rien dans les inventaires de l'abbé Charles François de Fontaine<sup>51</sup> du 7 février 1735, l'un des plus beaux qui soient pour l'accumulation de crucifix et bondieuseries, de Hermann Weinemer<sup>52</sup>, prébendier de l'oratoire de la Toussaint et de Saint-Pierre-le-Jeune, du 7 octobre 1750, de Jean Pierre Blondel<sup>53</sup>, chapelain de la cathédrale, du 10 juillet 1766. L'absence de vignes dans l'inventaire

---

48. A.D.B.R., 6 E 41/75.

49. A.M. Haguenau, JJ 11, f. 21.

50. A.D.B.R., 6 E 45/112. Notons aussi cette curieuse disposition testamentaire du 24 septembre 1763 voulue par Georges Louis Geiger, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg, à l'égard de sa ménagère Anne Marguerite Louis. Il lui donne outre trois cents livres, « des provisions de bouche, vases et bouteilles avec tout ce qu'il se trouvera dedans ... vingt-huit mesures de mon vin vieux blanc ayant mêlé un pareil nombre de mesures de vin blanc à elle appartenant avec le mien sans les lui avoir bonifié et cela avec les tonneaux. » (A.D.B.R., 6 E 41/118).

51. A.D.B.R., 6 E 41/990.

52. A.D.B.R., 6 E 41/123.

53. A.D.B.R., 6 E 41/50.

des biens de Jean Schaeck<sup>54</sup>, cleric du diocèse de Strasbourg, regorgeant de terres labourables dans et autour de Benfeld souligne le poids de la géographie. Omniprésentes dans les inventaires des clerics originaires du piémont viticole, les vignes disparaissent progressivement au fur et à mesure que l'on s'approche de la Hardt et du Ried.

### *La cave, reflet de la société d'Ancien Régime*

Il nous faut, un moment, quitter le clergé pour évoquer d'autres catégories sociales. Disposent-elles aussi du vin en cave? Ou au contraire sa présence relève-t-elle de la fonction cléricale? Un nouveau recours aux inventaires s'impose. Débutons notre énumération, peut-être fastidieuse, mais nécessaire, par celui d'un noble, en l'occurrence Charles Magnus de Montjoie en 1758. L'inventaire<sup>55</sup> de son château à Hirsingue souligne l'identité de la noblesse : guerre, luxe, culture, honneur, privilèges. Après le détail d'un demi-millier de tableaux (!) représentant des fruits, des nus, des paysages, des chevaux, des portraits, la cave mérite évidemment le détour : onze grands tonneaux, dont deux peuvent contenir 400 mesures, valant 600 livres, cohabitent avec vingt-huit petits tonneaux, l'ensemble étant estimé à 4 568 livres. Le comte possède 222 mesures de vin de Rodern 1753, le « millésime du siècle », évaluées à 1 781 livres ; 194 mesures de vin « de marquisat » 1753, évaluées à un peu moins ; 443 mesures de vin de Rixheim 1753 évaluées à 3 101 livres et 334 mesures de vin de Bergholtz-Zell 1754 évaluées à 334 livres par Balthasar Grunn, tonnelier à Hirsingue. Le total du montant en vin s'élève à 94 772 livres. Soulignons la ressemblance et la différence par rapport à la cave des Rohan. Ressemblance par la valeur énorme des vins, différence avec une consommation locale et en tonneaux.

Si les conseillers du Conseil souverain d'Alsace, représentant la noblesse de robe, ne peuvent s'aligner sur la fortune vinique de Charles Magnus de Montjoie, ils n'en possèdent pas moins un joli pactole en terme de divin breuvage. François Favier, dont un fils est jésuite, possède, d'après l'inventaire<sup>56</sup> du 1<sup>er</sup> septembre 1705, une maison à Neuf-Brisach, une métairie à Heidolsheim, une autre à Biesheim, un bien à Artzenheim, un autre à Biesheim, 150 mesures de vin blanc, valant 750 livres. François Joseph Curié, père de deux chanoines et d'une dominicaine, entrepouse, selon l'inventaire<sup>57</sup> du 29 décembre 1713, dans sa cave de Colmar

---

54. Voir MULLER (Claude), « Vocations religieuses et tradition familiale en Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle : les Scheck de Benfeld », *Annuaire de la Société d'Histoire des Quatre Cantons*, 2003, p. 123-130, repris dans *Benfeld à travers les âges*, Strasbourg, 2006, p. 125-131.

55. A.D.H.R., 4 E Colmar III 116.

56. A.D.H.R., 4 E Colmar III 15.

57. A.D.H.R., 4 E Colmar I 50.

huit grands tonneaux et onze petits, contenant 47 mesures de vin blanc 1710, 52 mesures de 1711 et 72 de 1712 du cru de Niedermorswihir, 23 mesures de 1711 et 73 mesures de 1712 vin blanc de Rouffach. Jean Thiébaud Hug, d'après un inventaire<sup>58</sup> de novembre 1714, possède une maison à Pfaffenheim, dans la cave de laquelle se trouvent 120 mesures de vin blanc et cinq de vin rouge, entourée de 41 schatz de vigne, une maison à Koestlach, une autre à Pfetterhouse, des vignes à Zellwiller, 9 schatz de vignes à Bergholtz, une maison de dix schatz de vignes à Soultzmatt, plus d'une maison principale avec grange et écurie, entourée de six schatz de pré et vingt-deux de vignes. Dans la cave, on trouve 340 mesures de vin dont 120 de blanc de millésime 1710, 1712, 1713 et 1714.

Toutes ces familles de conseillers disposent d'une fortune ... en v(a)in. La belle-mère d'André Guillemain de Corny, Anne Dulys, possède d'après un inventaire<sup>59</sup> du 20 mai 1716 le château de Schwarzenburg et une maison à Katzenthal avec une cave remplie de tonneaux. Comme toujours, le dessous paye le dessus. L'épouse du conseiller Jean Philippe d'Anthès, Marie Elisabeth Demougé, membre d'un clan où l'aube et la robe se mélangent allègrement, possède en propre d'après un inventaire<sup>60</sup> du 13 octobre 1745, quarante mesures de vin de Colmar et de Scherwiller valant 240 livres, une pièce de vin de Mâcon valant 60 livres et une feuillette de vin de bourgogne en bouteille pour 60 livres. L'inventaire des biens<sup>61</sup> de Françoise Suzanne de Landreau, épouse du premier président Nicolas de Corberon, du 23 mars 1750, fait apparaître après des portraits des chanceliers Pontchartrain et Le Tellier, des princes-évêques de Bâle et de Strasbourg, quinze tonneaux et du matériel pour vendanger. Marie Régine Ackermann signe le 28 septembre 1756 son contrat de mariage<sup>62</sup> avec Jean Daniel Boisgautier. Elle possède une maison à Turckheim valant 5 500 livres, des vignes valant 7 918 livres, du vin vieux des millésimes 1738, 1739, 1741 valant 4 951 livres.

Partout la liste relative à la civilisation du vin occupe une place conséquente. François Joseph Munck, beau-frère d'un chanoine de Thann, d'un autre de Lautenbach, d'un troisième de Colmar, d'une dominicaine d'Unterlinden, père de six enfants (sur dix-sept) qui entrent dans ordres sacrés (!), aligne<sup>63</sup> le 28 mars 1755, une maison à Guebwiller, neuf pièces

---

58. A.D.H.R., 4 E Colmar III 25.

59. A.D.H.R., 4 E Colmar III 28.

60. A.D.H.R., 4 E Colmar I 93.

61. A.D.H.R., 4 E Colmar IV 90.

62. A.D.H.R., 4 E Colmar I 113.

63. A.D.H.R., 4 E Colmar III 161. L'omniprésence des tonneaux n'apparaît pas seulement à Colmar. Un état de 1774 inventorie toutes les barriques possédées par la ville à Strasbourg réparties en cinq lieux. Dans la cave de la place d'armes se trouvent 34 tonneaux pour 6836 mesures, dans la cave au-dessous de la chambre des Contrats, 14 tonneaux pour



de vignes dans le ban de Guebwiller, une à Bergholtz, une autre à Bergholtz-Zell, une maison à Colmar avec une cave de 22 tonneaux. On y trouve un tonneau avec huit mesures de vin de Soultzmatz de 1751, un autre avec sept mesures de même vin, un avec 52 mesures du millésime 1751 vin commun, un de 72 mesures 1752 vin commun, un de 19 mesures 1752 Kitterlé, un de 30 mesures de Clairet 1753, 20 mesures de 1753 Kitterlé, 32 mesures de 1754 Kitterlé, sept mesures de vin rouge.

## Une civilisation du vin ?

« Je t'avais plantée comme une vigne excellente.  
Comment as-tu dégénérée en une vigne étrangère ? »  
Jérémie, 2, 21.

Pays viticole, l'Alsace vit évidemment au rythme des vendanges. Tout un chacun sait que chaque millésime est différent d'un autre selon la qualité et la quantité de la récolte. Chaque œnophile averti est capable de réciter le chapelet des millésimes bénis, une pratique et un usage déjà connus au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### *Une préoccupation essentielle ou existentielle ? Les vendanges*

Quasiment toutes les correspondances émanant du « pays vignoble » évoquent, dans les missives personnelles fourre-tout, des informations évoquant le vin futur. Il en est ainsi dans des lettres émanant de laïcs. Relevons d'abord ces bribes issues des missives<sup>64</sup> de Jean d'Aigrefeuille, contrôleur général des domaines. Le voici qui signale, le 31 octobre 1765, la petite vendange de 1765 : « Le temps des vendanges a été trop pluvieux pour avoir les raisins aussi beaux que je les avais désirés. Il paraît même qu'ils ne se garderont pas longtemps. » Cinq ans plus tard, le 2 septembre 1770, il note à propos d'un millésime pourtant désastreux : « La vendange sera très petite en Champagne, Franche Comté et Bourgogne et j'ai eu une lettre de Bordeaux qui disait qu'elle ne serait pas des deux dixièmes dans la Guyenne, ce qui y causait une grande désolation. Il n'en sera pas tout à fait de même dans cette contrée. Il est vrai que la montagne n'est rien moins que riche, mais on m'assure que le ban de Colmar est des plus beaux ». Information erronée.

---

1206 mesures, dans celle de l'umgelt 18 tonneaux pour 1387 mesures, dans celle de l'intendance, 7 tonneaux à 934 mesures, dans celle de la Monnaie, 49 pour 9421 mesures, A.M. Strasbourg, AA 2655, f. 58. Achats de vin de la ville entre 1772 et 1775 à Obernai, Scherwiller, Ribeauvillé, Mittelwihr, Ammerschwihr, Dieffenthal, *ibidem*, f. 64.  
64. A.D.H.R., C 1579.

Les Salomon, famille établie à Ingersheim, membre du Conseil souverain d'Alsace, ne sont pas en reste. Dans la foule d'informations en tous genres qui aboutissent au préteur royal de Haguenau, les allusions aux vignes ne sont pas rares. Une invitation parvient à Antoine de Cointoux le 15 août 1779 : « Rien ne vous empêchera de venir faire les vendanges<sup>65</sup> ». Le 8 septembre 1779, il est dit que « les raisins sont mûrs et la vendange se fera quinze jours plus tôt que l'an passé<sup>66</sup> ». De fait, cette année, si le millésime est moyen pour la quantité, le vin est exquis. Le même phénomène se reproduit en 1780, où le vin est une nouvelle fois excellent. Salomon note le 21 septembre : « La vendange sera bonne. Mais elle se fera de bonne heure. Je ne vous oublierai pas pour acheter la vendange de quelques pièces de vignes<sup>67</sup> ».

1781 est un excellent millésime, tant en qualité qu'en quantité. Les Salomon attirent l'attention du préteur jusqu'à quatre fois sur cette année bénie. « Je vous prévient que les vendanges se feront de bonne heure. L'on trouve déjà des raisins mûrs dans plusieurs cantons », écrit-on le 5 août, en confirmant « une bonne vendange » le 14. Des restrictions apparaissent le 12 septembre 1781 : « Comme la pourriture se met dans le raisin, on vendangera peut-être avant la Saint-Michel [= 29 septembre. Le dicton dit : *Michaeli Wi, Herre Wi*]. Ce sera peut-être un empêchement pour faire du vin de paille<sup>68</sup> ».

Suit l'énorme vendange de 1782, annoncée trois fois. Le 14 août 1782, les Salomon parlent déjà d'une « bonne vendange ». Le 27 septembre, « la vendange réussira très bien ». Bémol, le 10 octobre : « La vendange sera bonne, mais la qualité dans certains cantons sera très mauvaise ».

La vendange contrastée de 1785 apparaît aussi dans la correspondance dès le 4 septembre : « Les pluies continuelles ne nous donnent pas grandes espérances de bons vins, outre que j'ai eu ma belle pièce de vigne de Weibelambach grêlée pour les deux tiers de perte et l'autre tiers ne pourra être que très mauvais ». Tristes propos corroborés le 16 septembre : « La maturité des raisins sera tardive ». L'année suivante est catastrophique à cause du gel d'hiver : « Nos vignes ont été gelées la veille de Noël », lit-on le 6 janvier 1786.

Les conséquences de la mauvaise année apparaissent le 7 avril 1787 : « J'ai été transvasé le vin de paille. Je m'attendrai à trouver un vin qui n'était pas bon. Mais hélas il n'est pas possible de se figurer quelque chose de plus mauvais. S'il m'avait appartenu tout seul, je l'aurai jeté sur le

---

65. A.M. Haguenau, JJ 182, f. 102.

66. A.M. Haguenau, JJ 182, f. 104.

67. A.M. Haguenau, JJ 182, f. 105.

68. A.M. Haguenau, JJ 182, f. 147.

fumier ». Le millésime à venir est médiocre. Le 9 août 1787, « la grêle, il y a trois semaines, a fait beaucoup de dégâts ». Le 22 septembre 1787, « outre que la vendange ne sera pas considérable, ayant souffert de la grêle, les vignes se ressentent beaucoup de la sécheresse. Vous pourrez juger de la qualité du vin, puisqu'on a de la peine à trouver présentement un raisin seulement à manger<sup>69</sup> ».

Ces préoccupations se retrouvent dans les missives du clergé. Le 28 septembre 1712, les chanoines de Surbourg députent « le prévôt pour aller à Saverne complimenter Son Altesse Eminentissime le cardinal [Gaston] de Rohan, évêque de Strasbourg, sur sa promotion au cardinalat et, de là, il ira à Turningen (sic) pour disposer toutes choses pour les vendanges<sup>70</sup> ». Au beau milieu du registre paroissial de Franken, localité du Sundgau, tout de même cave à vin de la Suisse, le curé Martin Rietsch stoppe l'enregistrement des actes pour signaler à la postérité les deux exceptionnelles vendanges en 1718 et en 1719. Quiconque possède un rang se préoccupe soi-même de la rentrée des raisins. « Vous serez présentement de retour des vendanges que vous avez passées de l'autre côté du Rhin », écrit<sup>71</sup> Gobel, suffragant du prince-évêque de Bâle à Cattin, promoteur de l'officialité.

Quant au curé Werner d'Altkirch, il commence ainsi une lettre<sup>72</sup> à son ami Didner, le 28 avril 1783 : « Les femmes de ma paroisse commencent à m'allumer et à dire que je suis trop bon et que, si je ne cherchais à plaire à tout le monde, nous aurions déjà une église neuve ». Puis il poursuit, objet de notre propos : « La moitié des vignes de nos environs sont gâtées par la gelée. L'on dit que c'est de même dans le bon vignoble ». Ce qui démontre au passage l'existence des deux vignobles antinomiques en Alsace : celui du piémont, le « bon » vignoble, symbole de qualité, et celui de la plaine, au rendement énorme capable de combler la soif de la soldatesque présente dans cette terre-frontière.

## *La mémoire des millésimes*

Quittons la sacristie et la cave pour nous rendre sur la terre. Le travail de la vigne est pénible et dur, faut-il le rappeler. Passons sur les travaux, évoqués par ailleurs<sup>73</sup>. Insistons sur la climatologie. Mise en bouche d'une

---

69. Toutes ces données dans A.M. Haguenau, JJ 182.

70. A.D.B.R., G 5190, f 47.

71. A.A.E.B., A 85/107.

72. A.A.E.B., A 22/4.

73. CLEMENTZ (Elisabeth), « Les antonins d'Issenheim. La vigne et le vin », *Les fruits de la récolte*, Études offertes à Jean-Michel Boehler, PUS, 2007, p. 197-216, travaux de la vigne

conversation citadine et anodine contemporaine, le temps constitue pour le vigneron ou le propriétaire l'objet de tous les tourments et de toutes les espérances. L'hiver doit être suffisamment froid pour faire périr les insectes, mais pas trop rigoureux, sinon les ceps gèlent et éclatent. Le printemps doit permettre la floraison des vignes dans les meilleures conditions. Gare au froid et à la pluie lors de ce moment fatidique autour de la Saint-Jean (24 juin). L'été doit être beau et sec, ensoleillé au point que certains disent que la vigne doit souffrir de la sécheresse. Mais une sécheresse excessive n'est pas forcément recommandée, car elle réduit une production. L'orage et la grêle constituent, durant ce laps de temps, des dangers redoutés. Enfin, au moment tant attendu des vendanges, une légère pluie peut être bienfaisante, car elle gonfle les baies. Mais il vaut mieux qu'il ne pleuve point, afin de rentrer des baies sèches.

On aura bien compris qu'aucune année les conditions optimales sont réunies. Aucune année viticole ne ressemblant à une autre malgré la permanence des travaux, il est d'usage, en pays viticole, de consigner par écrit son résultat et le temps responsable du millésime. Il se trouve que les plus belles éphémérides viticoles sont l'œuvre du clergé régulier dans l'Alsace du XVIII<sup>e</sup> siècle. Premier document exceptionnel : la chronique du conventuel Malachias Tschamser<sup>74</sup> de Thann<sup>75</sup>, poursuivie par son confrère Pirmin Rost. Citons ensuite la chronique des dominicains de Guebwiller<sup>76</sup>. La chronique des conventuels de Haguenau présente moins d'intérêt<sup>77</sup>. Par contre, le diarium de dom Bernardin de Ferrette<sup>78</sup>, prieur de Murbach, constitue un document précieux, à compléter par la chronique des jésuites de Molsheim<sup>79</sup> et Sélestat<sup>80</sup> et celle de l'abbé Holdt<sup>81</sup>.

---

p. 207-211. On notera que les Antonins n'utilisent pas les services de femmes pour la vendange, p. 213.

74. MULLER (Claude), *Les ordres mendiants en Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Haguenau, 1984, p. 256.

75. Copie manuscrite non classée à la B.M. Colmar de la main de Pierre Schmitt, reproduite dans MULLER (Claude), *Chronique de la viticulture alsacienne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Riquewihr, 1993.

76. SCHLUMBERGER (Jean), *Die Gebweiller Chronik des Dominikaners Seraphin Dietler*, Guebwiller, 1898, 402 p.

77. B.M. Haguenau, ms 5/2. Elle attend son éditeur.

78. INGOLD (Auguste Marie Pierre), « Le diarium de dom Bernard de Ferrette », *Revue Catholique d'Alsace*, 1894, p. 10-26, 120-128, 217-222, 376-380, 467-472, 535-546, 613-628, 690-698.

79. SEYFRIED (Charles), « Les jésuites en Alsace. Collège de Molsheim », *Revue Catholique d'Alsace*, 1897, p. 365-375, 458-467, 542-553, 561-581, 691-702, 767-773, 839-847, 933-927 ; 1898, 60-68, 144-152, 296-308.

80. GÉNY (Joseph), *Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlettstadt und Ruffach*, Strasbourg, 1896, t. II pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.

81. KUENY (L.), « Un météorologiste alsacien au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Alsace*, 1903, p. 15-24, 158-193, 312-321. Nous avons identifié Holdt.

Curiosité. L'une des plus belles éphémérides viticoles de ce siècle n'est pas l'apanage d'un religieux, mais d'un laïc, qui plus est, luthérien. Cet auteur, peut-être de Riquewih, malheureusement anonyme<sup>82</sup>, qualifie chaque millésime d'un verset biblique! Le grenier, mémoire de la cave?

### *De l'ivresse de Noé à l'ivresse du clergé*

« Noé fut le premier agriculteur. Il planta une vigne et il en but le vin, s'enivra et se trouva nu à l'intérieur de sa tente », peut-on lire dans la Genèse (9, 20). La mésaventure survenue à ce personnage biblique, forcément connue du clergé, rappelle que si le vin consommé avec raison et modération peut constituer un bienfait, en revanche son abus conduit à bien des désagréments. Qu'en est-il en Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle? « Une partie des curés à la campagne, adonnés au vin et aux femmes, appréhendent qu'avec le temps on ne les oblige à se conformer au clergé de France qui passe pour le plus rigide de la chrétienté ». La charge, brutale et incisive, provient d'un secrétaire de l'intendance de Strasbourg<sup>83</sup> vers 1727. Pour autant, l'appréciation est-elle conforme à la réalité?

Recourons tout d'abord aux remarques de dom Bernardin de Ferrette. Ce pieux et savant bénédictin de Murbach consigne dans son diaire de multiples anecdotes, qui font les délices de l'historien. À la date du 26 janvier 1713, il note par exemple<sup>84</sup> : « Une attaque d'apoplexie frappe sur la voie publique à Buhl Victor Greder, autrefois chapelain à Soultz. Il meurt le lendemain matin. Cet homme manquait plus d'argent que de talent. Le vin lui semblait plus agréable que l'eau bénite, d'où l'extrême pauvreté dans laquelle il mourut ». Dom Bernardin signale deux autres détails n'impliquant pas des prêtres, mais rappelant l'omniprésence de la civilisation du vin. Le 14 septembre 1720, il relève<sup>85</sup> : « À Soultz, trépas du chirurgien le plus renommé d'Alsace, Maurice Schmidt. Il avait avalé avec trop d'avidité une coupe de vin qu'on lui avait offert en route dans une maison ». Et le 12 mars 1734, il ajoute<sup>86</sup> : « Mort à Kaysersberg d'Osswald Huffel, préteur royal du lieu. Après avoir été riche comme un Crésus, il mourut dans l'indigence ne laissant rien à ses enfants heureusement bien dotés sur le rapport de l'intelligence et fort bien élevés. Une malheureuse spéculation sur les vins, avec un Suisse, fut cause de

---

82. BNU Strasbourg, ms 3589.

83. A.M.A.E., Section Mémoires et Documents, fonds Alsace, vol. 39., f. 159-178.

84. INGOLD (Auguste Marie Pierre), art. cité, p. 217. Notons aussi cette remarque de l'administration épiscopale de Bâle, en 1704, à propos de François Joseph Jacober, de Pfetterhouse : « Videtur esse zelosus et egregius, dicitus tamen bibere subinde vinum » - il semble zélé et remarquable, même s'il boit de temps en temps du vin, A.A.E.B., A 102.

85. INGOLD, art. cité, p. 470.

86. INGOLD, art. cité, p. 621.

sa ruine ». Ultime mention malicieuse<sup>87</sup>, où le vin n'est pas dangereux, mais l'eau : le 8 février 1744, « mort dans la capucinière de Blotzheim du P. Narcisse Vetter, d'Ensisheim. Au sortir d'un sermon au cours duquel il s'était beaucoup échauffé, il commit l'imprudence d'absorber une quantité immodérée d'eau. C'est ce qui le perdit ».

Si le parcours du diaire de dom Bernardin de Ferrette se révèle en définitive décevant pour notre propos, d'autres documents paraissent plus probants. Intéressons-nous d'abord à Scholl<sup>88</sup>, vicaire à Sierentz. Son curé, Jean Louis d'Hauteval, le dépeint, en ces termes<sup>89</sup>, le 2 juillet 1741 : « Scholl est un ivrogne. Il est resté plusieurs fois des journées entières hors de la maison curiale sans m'avoir demandé la permission et sans me dire où il allait ». Un jour, il est « si ivre qu'il est tombé dans le poêle, hors d'état de se relever. Il a réveillé mes domestiques à force de frapper contre le plancher. Il a fallu le jeter sur son lit ». Le curé poursuit : « Si je l'envoyais faire le catéchisme dans un de mes villages, il y brutaliserait les enfants, s'enivrerait ensuite avec quelque manant et ne rentrerait plus à la maison ». D'Hauteval conclut : « Il mérite toutes les punitions en usage dans ce diocèse. Je lui dois deux mois de gage. Je prie Sa Grandeur de ne pas les lui faire dépenser dans le séminaire où ils seraient bus ». Et d'espérer, avec humour, « qu'il y but autant d'eau qu'il a bu de vin de trop en tant d'occasion ». Scholl, en fait, est renvoyé et n'exercera plus le ministère.

Voici encore Mathias Struch. D'abord vicaire à Eschentzwiller de 1744 à 1745, il ne donne pas satisfaction, car il est « quelquefois pris de vin ». Ses supérieurs, « après plusieurs avertissements charitables, jugent à propos de lui faire faire une retraite [au séminaire] pour reprendre l'esprit de son état ». Mais il ne se corrige pas, « plusieurs fois pris de vin par après ». Ses relations avec sa famille sont orageuses. Ivre, il déclare que sa mère « est une putain et une sorcière, qu'elle mérite d'être envoyée aux galères ». Quant à son parâtre, il l'accuse d'être « un voleur des deniers patrimoniaux ». Struch fréquente régulièrement les cabarets, y joue quelquefois aux cartes, aux dés et aux quilles, y boit souvent<sup>90</sup>.

Interdit « aux fonctions des ordres sacrés », il est condamné à la prison le 20 mai 1756, peine qu'il purge dans les geôles de l'officialité d'Altkirch<sup>91</sup>, avant de reprendre des fonctions de vicaire à Ligsdorf de 1757 à 1760 et

---

87. INGOLD, art. cité, p. 696.

88. Vicaire à Sierentz du 2 avril 1738 au 29 septembre 1741. La notice succincte de KAMMERER (Louis), *Répertoire du clergé d'Alsace sous l'Ancien Régime (1648-1789)*, Strasbourg, 1983, n°4623, montre bien que cet ecclésiastique n'a pas suivi un cursus normal, du fait de son addiction au vin.

89. A.A.E.B., A 24/7.

90. A.D.H.R., 2 G 6.

91. A.D.H.R., 2 G 9.

de Dannemarie de 1761 à 1762. Mis à pied, il erre à Lutterbach, où le bailli note encore : « J'ai vu avec une vrai peine, aujourd'hui, entre trois et quatre heures l'après-midi, Struch, natif de ce lieu, roulant les rues, au vu de toute la communauté, tellement pris de vin qu'il n'y a personne qui n'en soit scandalisé. Cet homme sans conduite dit quasi tous les jours la messe dans cette paroisse et quelques heures après paraît dans le public, non seulement pris de vin, mais prononce des jurons exécrables<sup>92</sup> ».

À ces deux cas d'ivrognerie avérée, ajoutons trois bribes. Louis Bigot, curé de Bantzenheim de 1714 à 1760, charge deux prêtres auprès du promoteur de l'officialité Cattin. Il dénonce d'abord le nouveau vicaire de Petit-Landau<sup>93</sup> : « Il paraît incorrigible au sujet du vin. Il s'est enivré à Mulhouse [circonstance aggravante, la ville étant calviniste]. Il avait promis en larmes de s'amender, mais peu de temps après, il s'est encore enivré de l'autre côté du Rhin ». Puis il charge un autre prêtre, Sanner (?) : « Il nie d'avoir joué aux cartes pour du vin et d'avoir été ivre. Le cabarattier a été interrogé par le magistrat<sup>94</sup> ». Autre dénonciation<sup>95</sup>, celle du curé de Masevaux : « Il se présentera au concours Gasser, prêtre de ma paroisse. Il est adonné au vin et après la correction que M<sup>gr</sup> l'évêque lui a fait ici, il ne s'est pas changé. Ma paroisse en souffre par là ». Quant à l'abbé Sautier [Joseph Martin?], « ex curé et ex jésuite, à présent économiste à Appenwihr dans la maison de feu Truchsess », il ne mène pas une vie assez régulière. « À un jour de foire à Neuf Brisach, il s'est trouvé dans le territoire de Bacchus, au scandale de bien du monde<sup>96</sup> ».

Empressons-nous d'ajouter que si ces cas évoqués existent bel et bien, ce genre de documents apparaît assez marginal. L'alcoolisme rural des prêtres est-il un phénomène minoré dans les papiers de l'officialité? En tout cas, lorsque des cas se présentent, la réaction de l'administration épiscopale témoigne de son souci de disposer d'un clergé digne et d'écarter tout sujet indigne du sacerdoce.

\*

Pour conclure, relisons ensemble le passage biblique bien connu. « Il y eut une noce à Cana de Galilée ... Jésus fut invité à la noce. Il dit aux servants : 'Remplissez d'eau ces jarres'. Ils les emplirent jusqu'au bord. Il leur dit encore : 'Maintenant puisiez et portez-en au maître du repas'. Ils lui en portèrent et il goûta l'eau devenue vin ... (Puis) il s'adresse au marié et lui dit : 'Tout le monde offre d'abord le bon vin et, lorsque les

---

92. A.A.E.B., A 23/6.

93. A.A.E.B., A 21/1.

94. A.A.A.B., A 85/107.

95. A.A.A.B., A 85/107.

96. A.A.E.B., A 85/106.

convives sont gris, il fait servir le moins bon. Mais toi, tu as gardé le bon vin jusqu'à maintenant'. Tel fut à Cana de Galilée, le commencement des signes de Jésus » (Jean, 2, 1-11). Tout est dit dans ce texte par rapport au sujet développé. Remarquons d'abord que Jésus transforme l'eau en vin et non l'inverse. Le vin, produit précieux<sup>97</sup>, génère un code : on déguste le moins bon d'abord, on garde le meilleur pour la fin. Ensuite signalons l'association vin et festin<sup>98</sup>. Enfin rappelons que l'abus d'alcool, et non sa consommation avec modération, est dangereux.

---

97. Si précieux qu'il est taxé. « Le fermier des revenus de la ville réclame [en février 1760] contre l'abus qui se commet journellement par messieurs les jésuites de la ville de Sélestat qui vendent et débitent des vins à pot et à pinte dans tous les temps de l'année, qui tiennent même taverne dans leur maison sans payer aucun droit d'ungelt » (A.M. Sélestat, GG 127). Le 12 décembre 1764, les mêmes jésuites sont victimes d'un pillage de vin et d'ornements liturgiques en argent (A.M. Sélestat, GG 19).

98. Le 29 octobre 1772, le premier président du Conseil souverain d'Alsace, de Boug, écrit au juriconsulte du roi et un des XIII de la ville de Strasbourg sur l'accueil enthousiaste réservé « à l'état qui leur conserve tous les honneurs » d'une cour souveraine : « Nous avons célébré hier cet événement chez moi à dîner et à souper et si bien qu'on a bu, je n'ose presque pas le dire, quatorze bouteilles de vin de Sauterne ... Je ne parle pas de sept de vin du Rhin ... enfin nous nous sommes bien divertis » (BM Colmar, ms Chauffour 138, f. 125). À Wissembourg, un état de la dépense faite le 5 janvier 1778 à l'occasion du dîner donné par l'élection d'un doyen fait état de 171 livres « pour la bonne chère », 40 livres pour le vin de Bourgogne, 17 pour celui de Champagne, 4 pour Malaga et muscat, 12 pour liqueurs et café, 8 « pour le vitrier qui a fourni les verres et les bouteilles, dont quelques-unes ont été cassées ou égarées (!) », 36 livres pour un vin ordinaire et 10 pour un vin rouge de Poligny, soit une somme de 300 livres (A.D.B.R., G 5793).



## Résumé

### *Dieu et Bacchus. Le clergé alsacien et le vin au XVIII<sup>e</sup> siècle*

En pays-vignoble, comme l'Alsace, la mention de la vigne apparaît à chaque détour d'archives, particulièrement dans les archives religieuses. Dans cet article sont présentés un florilège d'exemples mettant en relation « divin » et « vin » au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du haut-clergé princier jusqu'au plus modeste ecclésiastique œuvrant en milieu rural, chaque prêtre se trouve en relation avec le jus de la treille.

## Zusammenfassung

### *Gott und Bacchus. Die elsässische Geistlichkeit und der Wein im XVIII. Jahrhundert*

In einem Weinland wie dem Elsaß stößt man in jedem Winkel der Archive auf den Begriff Weinbau, ganz besonders in den Archiven der Kirche. Der Autor dieses Artikels präsentiert uns eine Fülle von Beispielen aus dem XVIII. Jahrhundert, in denen eine Verbindung von «divin» (göttlich) und «vin» (Wein) nachgewiesen wird. Ganz gleich, ob der Geistliche dem Kreis der fürstlichen Gnaden angehört hat, oder sein Amt im ländlichen Milieu ausgeübt hat, überall hatte er mit dem Saft der Reben zu tun.

## Summary

### *God and Bacchus. Wine and the 18th century clergy in Alsace*

In a wine region like Alsace vineyards would be mentioned very frequently in archives, mainly religious ones. Various examples relating “vine” to “divine” in the 18th century are to be found in this article. In the life of any cleric ranging from aristocratic church leaders to ordinary village priests wine would play a role.